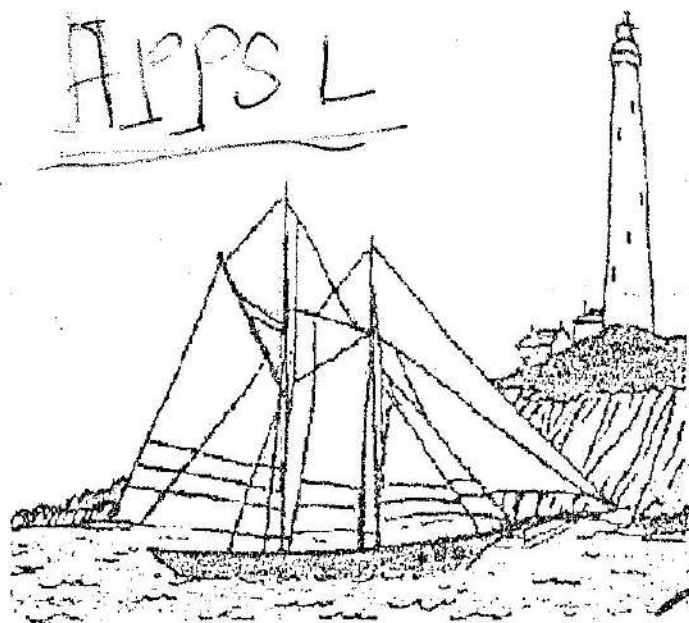


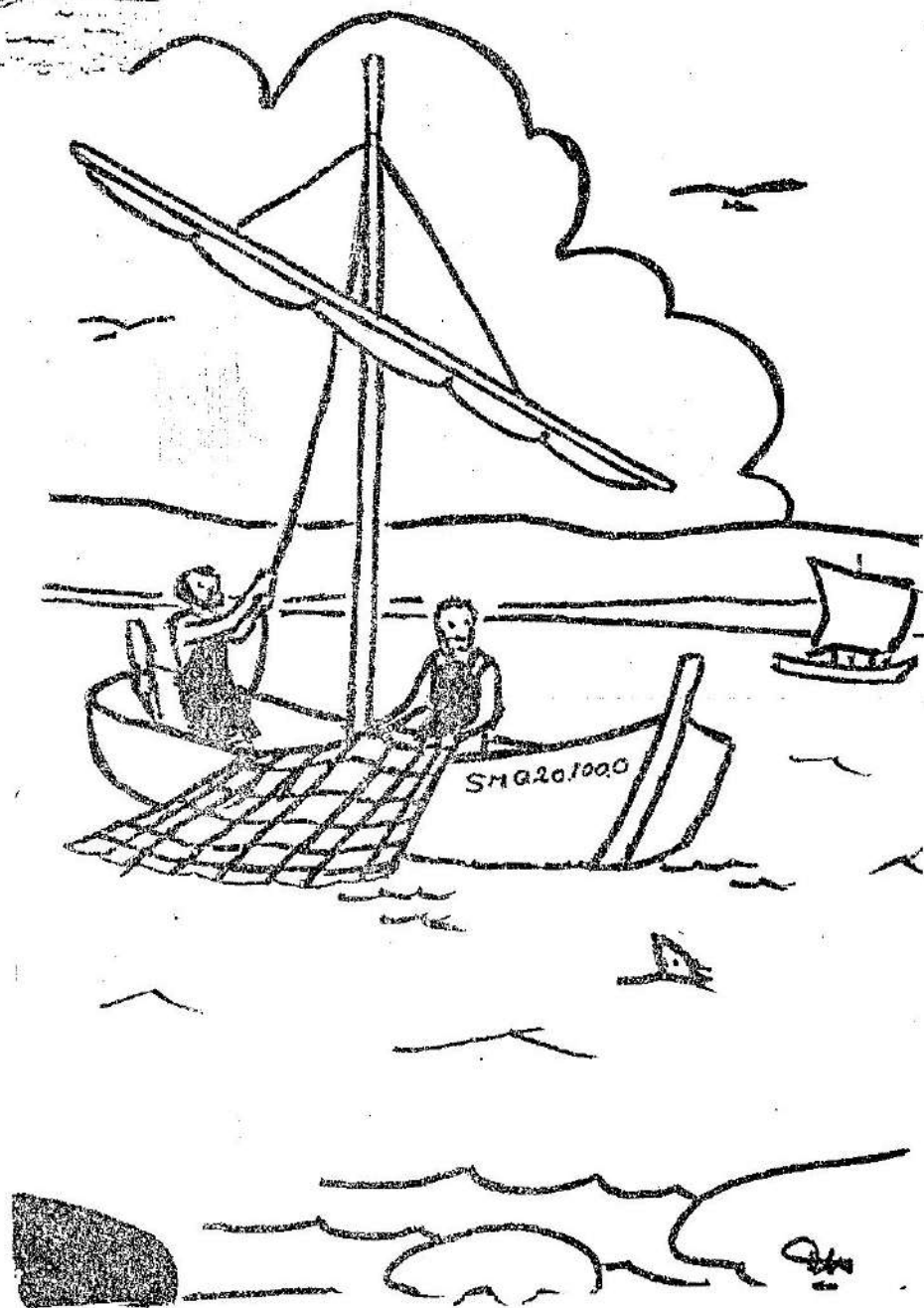
A.P.P.S.L.



Les Echos
du
« Monte à Regret »

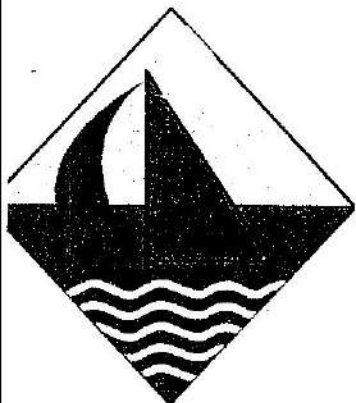
ASSOCIATION

des
PECHEURS
PLAISANCIERS



DE
SAINT-LUNAIRE
(A.P.P.S.L.)

1999



LE MOT DU PRESIDENT

La principale amélioration réalisée durant l'année 1998 a été la mise en place d'une nouvelle passerelle plus grande et plus fonctionnelle pouvant accueillir une vingtaine d'annexes.

A cette occasion, je remercie la municipalité et en particulier Monsieur Le Maire, toujours à l'écoute de nos besoins.

Messieurs, Jagou René et Leguilcher Michel ont décidé de quitter le comité de direction, je les remercie pour le travail et le dévouement exemplaire dont ils ont fait preuve depuis la naissance de l'association qui fêtera son 6ème anniversaire en 1999.

J'ai le regret de vous faire part du décès de monsieur Aymar De Chateau-Thierry, membre de l'APPSL et de monsieur Mathieu Vidon, passeur d'été au Yacht-club. Je souhaite une complète et rapide guérison à un de nos membres frappé par la maladie.

Je suis très heureux de constater la participation massive des adhérents aux différentes manifestations et en particulier à l'assemblée générale (80 % en 1998).

Cette année, j'ai encore constaté impuissant, à la destruction systématique de nos fonds par des professionnels sans scrupules, qui n'hésitent pas de jour comme de nuit à pénétrer dans notre zone de mouillages sans craindre l'intervention de certaines autorités.

Je vous souhaite une bonne année 1999, encore plus clémentine et plus poissonneuse.

BONNE MER A TOUS

LE PRESIDENT

A.P.P.S.L.

Association des Pêcheurs Plaisanciers

Mairie de S^t Lunaire

Tel. : 02 99 46 06 33

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT : COLLET Christian

VICE-PRESIDENT : Démissionnaire

SECRETAIRE : MAHE Denis

SECRETAIRE ADJOINT : EPIVENT Jean-Claude

TRESORIER : PLANCHAIS Alain

TRESORIER ADJOINT : LE DRUILLENEC Serge

MEMBRES : FILLAUD Serge
LE GUILCHER Michel
EUDO Joël
LE SENECHAL René
SIMON Paul
MACHERAS Eric

Au sein du Conseil Municipal Messieurs AUZEPY et MAZURIER, ont été chargés des relations entre la Mairie et l'Association.

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 1999 les tarifs des mouillages ont été fixés par le conseil municipal de Saint-Lunaire.

- Mouillage : > 7 m. 180 Frs. < 7 m. 360 Frs.
- Vat et Vient : 180 Frs.

La redevance est à payer à la Mairie avant le 1^{er} Mai tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors a réattribué.

« « « « « « « « « «

Les autres tarifs sont :

- Passerelle : 120 Frs. Payable à Mr. SIMON Paul
- Adhésion A.P.P.S.L. 60 Frs. Payable au trésorier Mr. PLANCHAIS

« « « « « « « « « «

Nous demandons à nos adhérents d'apporter à l'assemblée Générale le numéro d'immatriculation de leur bateau.

« « « « « « « « « «

Les demandes de mouillage et de permutation de mouillage sont à renouveler tous les ans. Tout refus d'un mouillage proposé par le Comité de l'A.P.P.S.L. entraîne automatiquement le placement en dernière position sur la liste d'attente.

« « « « « « « « « «

Nous rappelons que la longueur de chaîne sous la bouée :

- lignes au-dessus du zéro des cartes : 16 m. maximum.
- lignes A et B du zéro des cartes : 13 m. maximum.
- ligne C du zéro des cartes : 15 m. maximum.

« « « « « « « « « «

A NOTER : N° de Téléphone du **SECOURS EN MER** . 02.98.89.31.31

DATES A RETENIR

VENDREDI 19 MARS : **Descente des chaînes :**
14 h.00 rendez-vous à la descente du Yacht Club

Basse mer : 15h.20 Hauteur d'eau : 0m50

VENDREDI 19 MARS : **Tracto Pelle** à la disposition des membres de
L'A.P.P.S.L.
Durée : Toute l'après-midi.
Basse mer : 15h.20 Hauteur d'eau : 0m50

SAMEDI 20 MARS : **REUNION GENERALE :**
-17h.30 Salle Municipale rue des Ecoles
- Prévoir le règlement des cotisations de
- L'A.P.P.S.L. et de la Navette.
-

DEBUT AVRIL : Remise en place des **passerelles** donnant
accès aux vat et vient.

VENDREDI 16 AVRIL : **Tracto Pelle** comme le 19 mars :
Descente des chaînes pour les retardataires.
Basse mer : 15h.13 Hauteur d'eau : 0m60

DIMANCHE 1 AOÛT : **CONCOURS DE PÊCHE EN MER.**

REMONTEE DES CHAINES : Date à préciser ultérieurement.
- 27 Septembre.
- 2 Dates possibles :
- 26 Octobre.

CONCOURS DE PÊCHE EN MER 1998

PALMARES

1 - M. RAULT Michel	28,200 Kg.	9 - Mrs. GUILLOU / INTES	4,110 Kg.
2 - M. PRAT	21,500 Kg.	10 - M. COLLET Alain	3,840 Kg.
3 - M. HENRY	16,900 Kg.	11- M. BOULEAU	3,400 Kg.
4 - M. DUBOIS	7,820 Kg.	12 - M. DUHOT Jean	3,020 Kg.
5 - M. FILLAUD	7,300 Kg.	13 - M. DUHOT Arnaud	2,100 Kg.
6 - M. BOUHALLIER	6,870 Kg.	14 - M. BOUDARD	2,000Kg.
7 - M. GOUASDOUE	5,610Kg.	15 - M. BOURSEUL	1,850Kg.
8 - M.CHATON	4.580Kg.	16- M. ROZE Patrick	1,300Kg.

En 1999 le concours aura lieu le 1^{er} AÔUT il serait souhaitable qu'un maximum de personnes participe aux concours et au repas qui suit sur le parking du Décollé . Ce serait la meilleure façon de remercier tous les bénévoles (et ils sont nombreux)qui organisent la fête.

Pour permettre une meilleure organisation, le bulletin ci- dessous renvoyé à la Mairie avant le 15 Juillet nous serait précieux.

Concours limité à 3 pêcheurs par bateau participant.

(à découper)

Concours de PÊCHE EN MER du 1 ^{er} AÔUT 1999		
J'ai l'intention de participer	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Je désire trouver	<input type="checkbox"/>	équipier (s)
Je désire inviter	<input type="checkbox"/>	enfant (s)

CONCOURS DE PECHE EN MER

LE PALMARES EN PHOTO

Remise des coupes par M. Michel PENHOUET, maire de St-Lunaire, qui cette année nous a fait l'honneur de participer au concours avec un score prometteur de 3 maquereaux (attention aux prochains concours).



Remise de la coupe de
la ville de St-Lunaire
au vainqueur

M. Michel RAULT

SCORE: 28.200 kgs

M. PRAT Gérard

brilland second
avec 21.500 kgs

coupe offerte
par M & Mme LEGOFF

Bar tabac à
ST-LUNAIRE





3ème du concours

M. Michel HENRY
& sa fille Elodie
avec

un score de 16 900 kg

coupe offerte par les

Ets CHENU

de

SAINT-MALO

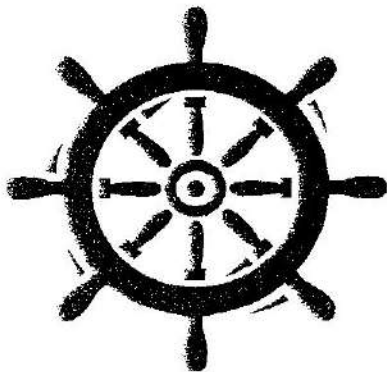
Le concours de pêche en mer 98 a connu un succès mitigé quant au nombre de bateaux participants: 35 équipages au lieu de 41 en 1997.

Par contre la qualité des pêcheurs a permis d'avoir un résultat supérieur de 1 kg à l'année dernière avec 132 kg au lieu de 131 kg en 97.

La partie repas a, elle, été plébiscité par l'ensemble des convives qui auraient été encore plus nombreux si les difficultés de stationnement n'avaient pas découragé un certain nombre, la fermeture du parking du sémaphore en a été la cause principale. Espérons qu'en 99 nous pourrons à nouveau en profiter.

5^e concours de pêche en mer de l'APP

L'important, c'est de participer



Après la matinée de pêche en mer organisée pour la 5^e année consécutive par l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire, il était temps de passer à la pesée. Deux poissons pour l'un, trente kilos pour l'autre. C'est pas grave, le but, c'est de participer. Les pêcheurs ont ensuite laissé leur pêche au club. Grillés, puis vendu pour le déjeuner, les petits poissons ont mi de l'argent dans la caisse de l'APP de Saint-Lunaire.

QUELQUES ECHOS DES FESTIVITES APRES LE CONCOURS

Corvée de nettoyage
des moules

Les bénévoles ont d'autant
plus de mérite que la
quantité augmente
régulièrement chaque année.



Les moules à *JO HERVY*
de Pleslin très appréciées
par les convives

RENDEZ-VOUS LE

01 AOUT



1999

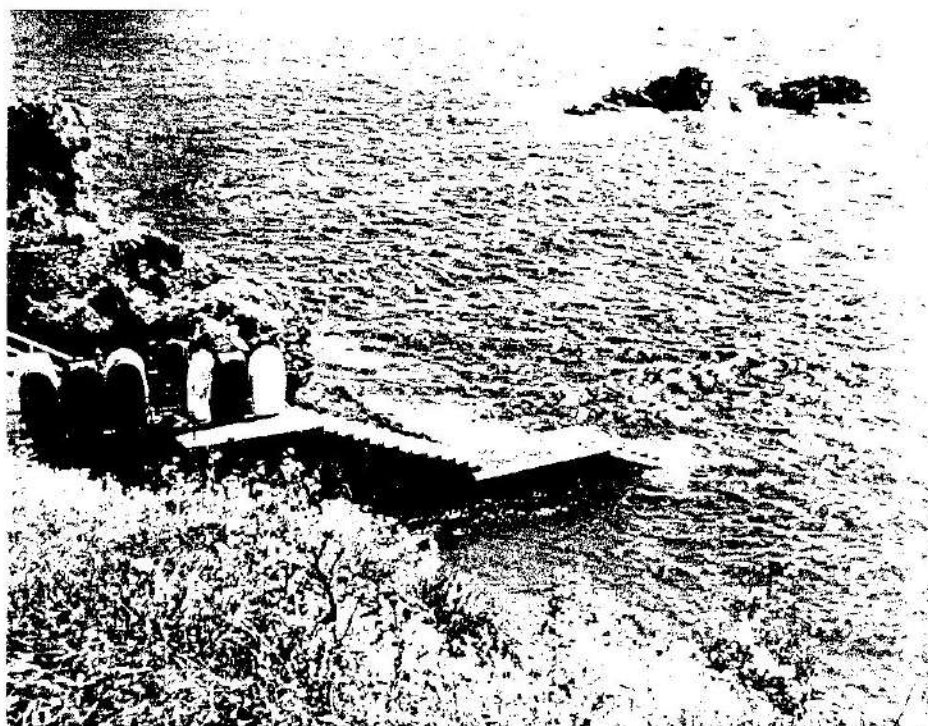


LA PASSERELLE

L'année 98 a vu la mise en place de la nouvelle passerelle tant attendue par tous les propriétaires d'annexes qui ne possédaient pas de " Va & Vient ".

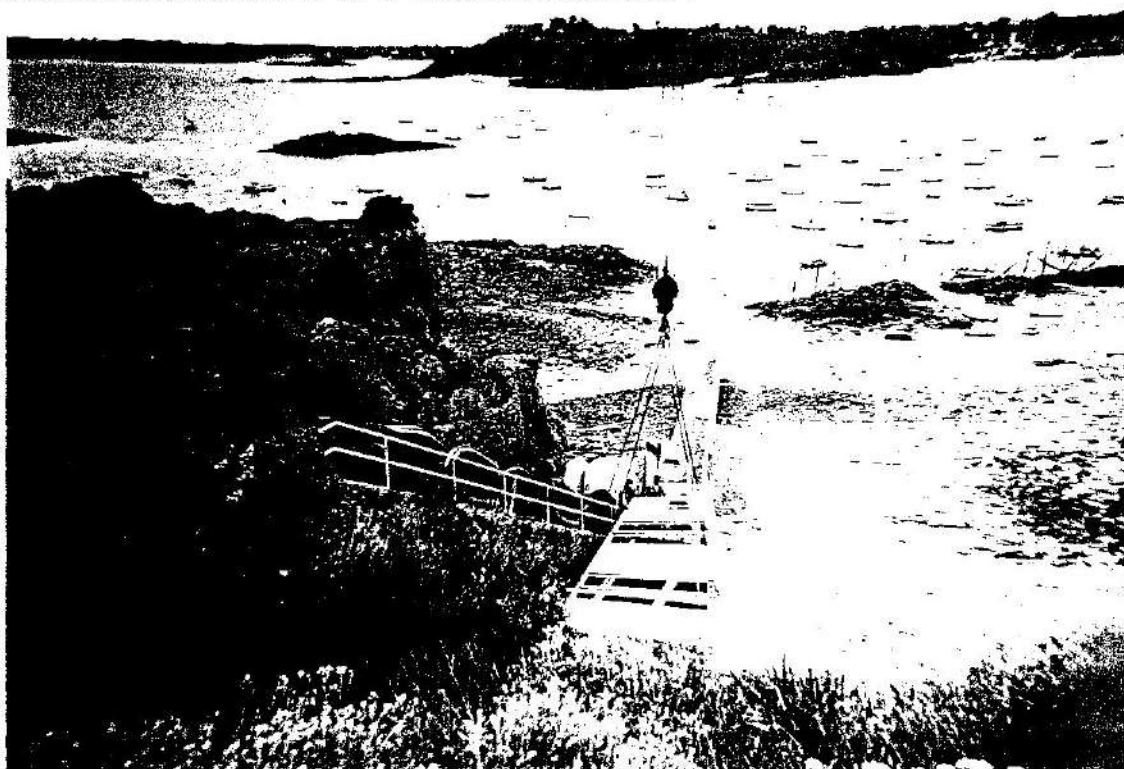
La passerelle, construite par M. CHAUMET serrurier à Saint-Lunaire que nous félicitons pour son excellent travail, comporte des emplacements bien délimités et numérotés.

Nous remercions la municipalité de Saint-Lunaire qui en réalisant cet investissement a grandement facilité la vie et la passion de nombreux pêcheurs plaisanciers.



l'ancienne passerelle

la mise en place
avec une grue de
la nouvelle
passerelle



TRAVAUX SUR LA PLAGE

Grâce au matériel et aux employés de la ville, la mise en place des "corps-morts" et des poteaux de " Va et Vient " se fait facilement et dans la bonne humeur.

N'oublions pas M. René JAGOU qui, avec son tracteur, participe chaque année à la descente et à la remontée des chaînes de mouillage.



Le bureau de l'APPSL
en plein travail.

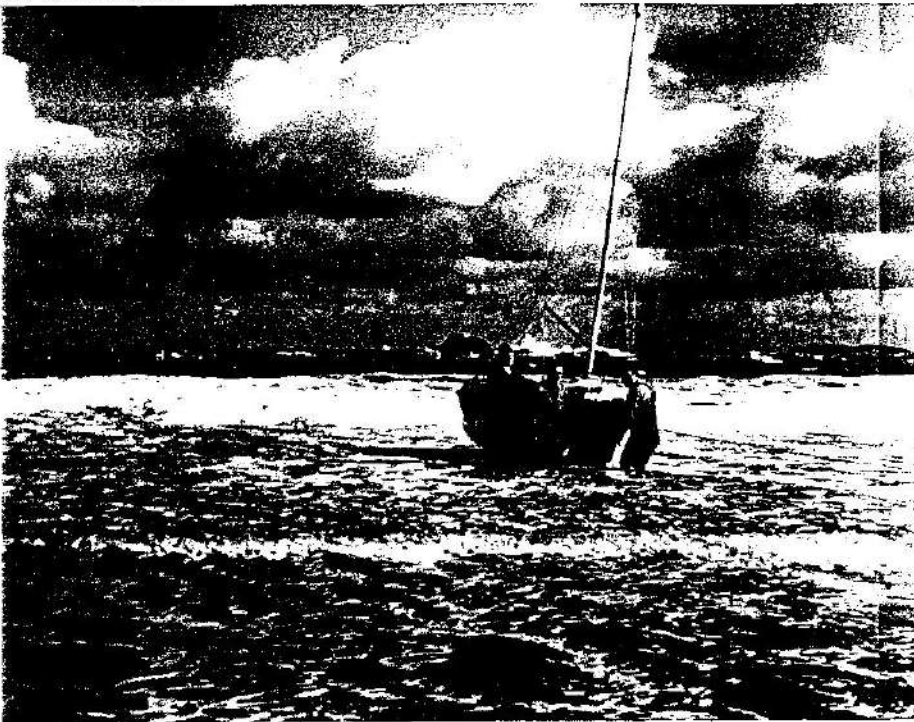
L'ensemble des
bénévoles et des
curieux .



SOLIDARITE

En 1998, 6 bateaux sont venus à la côte ou ont eu des avaries, ce qui doit inciter chacun à beaucoup de vigilance en ce qui concerne les chaînes et les manilles.

les dégâts ont été peu importants grâce à l'intervention des membres du bureau de l' APPSL et de 3 adhérents : Mrs Blanchard René, Launay Paul et Legall Philippe qui n'ont pas hésité à se mouiller pour sauver le matériel.

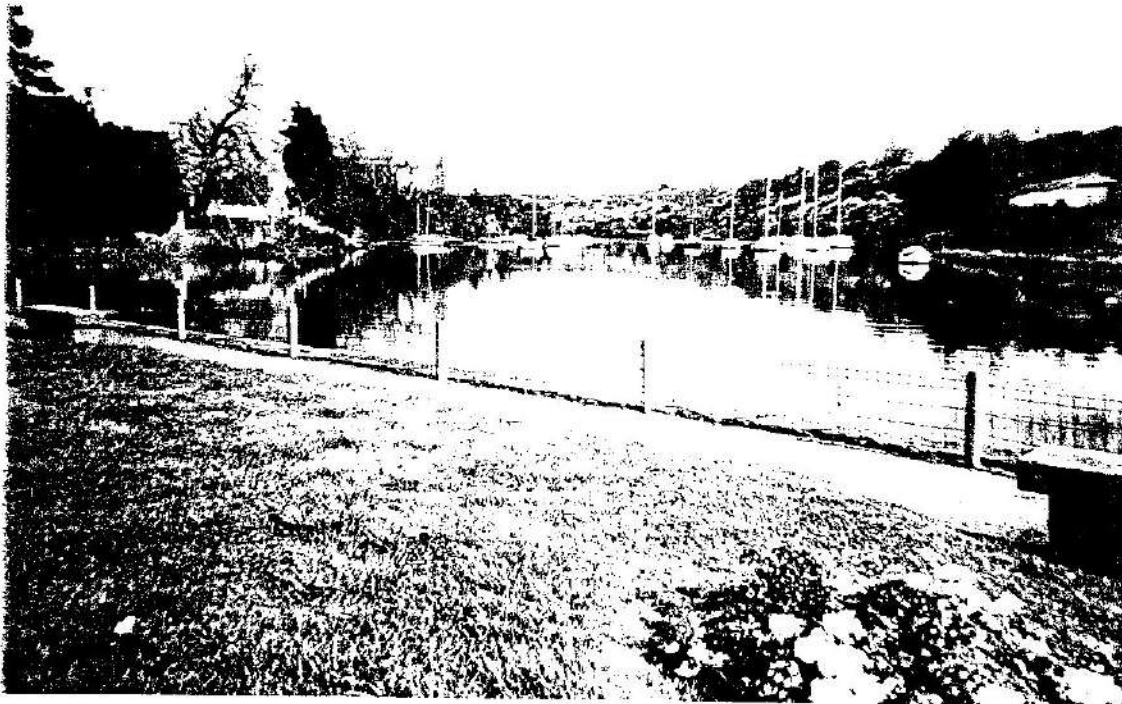


Le bateau de M. Busnel
en difficulté sur la
plage après avoir été
écarté des rochers par
les membres du bureau.



Le zodiac de
M. Launay Jacques
dans les rouleaux.

LE MARAIS



Le marais
au mois de Mars
en marée de
vive eau

La zone d'échouage du marais sera prise en charge cette année par l' APPSL. Il est nécessaire de réorganiser les emplacements d'hivernage pour mettre un peu d'ordre et aussi garder libre le chenal d'accès à la route.

Chaque emplacement devrait recevoir un numéro et sera attribué en tenant compte de la place que les bateaux occupent actuellement.

Le marais restera gratuit pour les adhérents de l' APPSL & du YACHT-CLUB.

Fin de saison:
les bateaux prêts
à monter sur
les remorques



FORUM DES ASSOCIATIONS



La municipalité de Saint-Lunaire organisant en 1998 le forum des associations, l'APPSL se devait d'y participer.

Elle l'a fait avec un stand important qui aurait permis aux visiteurs, s'ils s'étaient déplacés, de mieux se rendre compte de toutes les activités de l'APPSL.

En effet, si toutes les associations avaient fait un gros effort de présence et de présentation, les habitants de Saint-Lunaire ont boudé le forum et c'est bien dommage.





Ministère
de l'Équipement,
du Logement,
des Transports
et du Tourisme

Matériel de sécurité obligatoire en mer

Embarcations légères de plaisance

(moins de 5 m, petits voiliers, dériveurs et embarcations pneumatiques - Art. 224.1.04)

Matériel	Catégorie de navigation		Observations
	5 ^e	6 ^e	
Gilet ou brassière de sauvetage (type approuvé)	1	1	par personne
Ecope	1	1	
Ligne de mouillage	1	1	
Paire d'avirons ou une pagaie ou une godille avec dispositif de nage	1	1	
Feux rouges à main (type approuvé)	3		
Lampe étanche	1		
Compas	1		
Corne de brune	1		
Feux de route en cas de navigation nocturne ..	x		
Extincteur	x		en fonction du type du navire et de sa puissance (cf. article 224.2.30)
Dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote	1	1	si puissance supérieure à 4,5 kW (6CV)
Chamard et taquet permettant le remorquage	1	1	ou dispositif équivalent
Gonfleur	1	1	embarcations pneumatiques

mai 1997

Direction du Transport Maritime des Ports et du Litoral

Téléphones portables : Afin d'améliorer la sécurité, il serait souhaitable que les propriétaires de téléphone portable nous transmettent leur numéro lors de l'assemblée générale afin qu'une liste soit établie et distribuée.

D'autres zones et d'autres espèces sont touchées

Ormeaux: la mortalité s'étend

Depuis quelques semaines, la mortalité des ormeaux suscitent de grosses inquiétudes en baie de Saint-Malo. Le syndicat des plongeurs professionnels a rencontré hier les pêcheurs du nord-Bretagne. Le constat est alarmant. Non seulement le phénomène se décale vers l'ouest, mais touche désormais d'autres espèces.

Le syndicat des plongeurs professionnels et ses membres, inquiets par l'ampleur de la mortalité touchant les ormeaux de Saint-Malo, se sont retrouvés sur place pour dresser un état des lieux. Des pêcheurs de toute la côte nord de la Bretagne étaient présents. Aux côtés des Malouins, il y avait ceux d'Erquy et de Paimpol.

La situation est alarmante. Sur Saint-Malo, le phénomène affecte 75 à 90 % de la population d'ormeaux et toutes les tailles sont concernées. D'autre part, il s'étend. En effet, la baie de Saint-Brieuc est désormais touchée. A Paimpol, un début de mortalité a été constaté il y a quelques semaines, mais le retour des grands coefficients de marée semble avoir enrayer le phénomène. Des analyses envoyées par les Côtes-d'Armor à un laboratoire vétérinaire de Quimper précisent toutefois que l'espèce est comestible. Au nord de Saint-Malo, les Îles-Anglo-Normandes et la Normandie sont épargnées. Mais, des informations récentes du laboratoire de biologie marine de Concarneau font état de mortalité dans le Finistère-sud.

Aujourd'hui, néanmoins, les quartiers de Morlaix et Brest ne sont pas concernés. La date d'ouverture de la pêche professionnelle (normalement le 1er septembre)



La mortalité des ormeaux a tendance à se propager vers l'ouest.

est reportée jusqu'à connaissance des résultats d'analyses. Ailleurs dans le monde, des mortalités inquiétantes ont été observées sur des stocks sauvages et d'élevage aux USA, et au Canada: en particulier.

Coquilles, praires et couteaux

«La soudaineté, l'ampleur et la répartition relativement large de ces mortalités ne peuvent que surprendre. Les causes sont à rechercher dans la qualité du milieu ou la présence d'agent pathogène biologique infectieux», explique G. Vernon, d'Iremer-Brest. Des prélèvements d'échantillons d'ormeaux de Rance, de Saint-Malo et d'Erquy ont également été adressés aux laboratoires patho-

logiques Iremer de La Tremblade et de la Trinité-sur-Mer. Les premiers résultats seront connus début octobre.

Si le phénomène s'étend, d'autres espèces sont désormais touchées. Dans le quartier de Saint-Brieuc, à l'entrée de Paimpol, un pêcheur a constaté de la mortalité sur les coquilles. «Le phénomène serait toujours évolutif et d'autres espèces de fousseurs, en particulier praires et couteaux, subiraient à leur tour des mortalités», précise G. Vernon. Sur Saint-Malo, en effet, les couteaux sont sortis du sable de 3 à 5 cm et beaucoup sont morts.

Pour avoir connaissance du dossier, le CLPM de Saint-Malo et le syndicat des plongeurs professionnels vont déposer plainte contre X.

Estelle SENNESAL.

Mortalité d'ormeaux: toujours des inconnues

Les laboratoires de l'Iremer de La Tremblade et La Trinité-sur-Mer, chargés d'analyser la chair des ormeaux victimes de mortalités en Bretagne-nord, n'ont, pour le moment, trouvé aucun agent infectieux susceptible de justifier le problème. Des biologistes devaient plonger pour observer, cette semaine, les animaux sur le fond: observations renvoyées à la semaine prochaine, du fait du mauvais temps. Le Comité régional des pêches de Bretagne devra donc attendre un peu avant de statuer sur une éventuelle ouverture de la pêche professionnelle en plongée.

1998

Bretagne-sud: les ormeaux trépassent

Braconnage ou milieu dégradé? C'est l'interrogation des pêcheurs à pied d'ormeaux: à Belle-Ile en septembre, aux Glénan et en pays Bigouden en octobre, ils ont trouvé des coquilles vides par centaines et peu d'animaux vivants. On peut avoir affaire à un parasite tel celui qui décime, de temps en temps, la palourde. Mais, à Concarneau, Hervé Quelven (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers) est convaincu qu'il s'agit de braconniers: pour ne pas dépasser le maximum légal de vingt animaux par pêcheur, ils les décortiqueraient pour les dissimuler sous leurs combinaisons étanches. Car, si certains mareyeurs achètent à plus de 100 F le kilo, les ormeaux vaudraient 350 F à 600 F arrivés au Japon. Curieusement, on ne retrouve des coquilles vides que sur des zones où la pêche professionnelle est interdite, alors qu'aucune mortalité n'est signalée sur le littoral de la Manche. Parmi la cinquantaine de plongeurs pratiquant cette activité (quelques dizaines de tonnes par an) de manière tout à fait légale, on est dubitatif et on évoque aussi les pollutions.

1997

Trioux, Jaudy: mort anormale de coquillages

La préfecture des Côtes-d'Armor a indiqué, hier, que «des mortalités significatives et anormales» de crustacés, notamment d'huîtres et coquilles de Saint-Jacques, ont été constatées, depuis mardi, en aval des estuaires du Trioux et du Jaudy. La turbidité des eaux et des taux faibles de salinité pourraient expliquer ce désastre. Certains élevages ont déjà perdu des tonnages importants.

50G04

13 / 2 / 1999

PÊCHE DE LOISIRS 1997
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES DE SAINT MALO
(Tenir compte des périodes d'ouvertures et de fermetures de pêche spécifiques à chaque espèce)

COQUILLAGES	TAILLE MINIMALE	ENGINS AUTORISES	QUOTA	OBSERVATIONS
AMANDES	2,5 cm	râteau	néant	
BULOTS	4,5 cm	crochet/râteau	néant	
COQUES	3 cm	râteau	néant	
COQUILLES ST JACQUES	10 cm	à la main à pied à la main en apnée	30 CSJ (entières) par plongeur/par jour (Interdit samedis dimanches et fériés)	Pêche autorisée (du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00) pendant la période d'ouverture aux professionnels
HUITRES	plate : 5cm creuse : 30 gr/pièce	râteau/crochet	néant	interdit sur les concessions
MOULES	4 cm	râteau/crochet	néant	règlement particulier sur le Banc des Hermelles.
ORMEAUX	8 cm	pêche à pied à la main ou au crochet	20 ormeaux par jour et par personne	Ouverture du 01 septembre au 15 juin
PRAIRES	4 cm	râteau/crochet	néant	
PALOURDES	3,5 cm	râteau/crochet	néant	
VENUS	2,8 cm	râteau	néant	
CRUSTACES		ENGINS AUTORISES	QUOTA	OBSERVATIONS
ARAIGNEES	12 cm (ligne entre les rostrés à la bordure postérieure de la carapace)	à pied un croc à crabes en bateau 2 casiers à la main en apnée	06 araignées par plongeur/par jour	
ETRIILLES	/	en bateau 2 casiers à pied croc à crabes	néant	
HOMARDS	8,5 cm de longueur céphalotoracique	en bateau 2 casiers à pied croc à crabes	néant	
TOURTEAUX	14 cm (grande longueur)	en bateau 2 casiers à pied croc à crabes	néant	

NOTA : Suivant leur nature, les infractions en matière de pêche maritime sont punies d'une peine d'amende de 3000F à 150000F- (DELIT)-(Article 6 du Décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime) soit d'une peine d'amende prévue par les contraventions de cinquième classe (Article 8 du Décret N° 90-618 du 11 juillet 1990 sur l'exercice de la pêche maritime de loisir).
(Mise à jour au 19.09.97)

LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB

Mais pour ceux qui n'ont pas d'annexe ou que l'utilisation d'un « va et vient » quand les conditions d'embarquement sont difficiles rebute ou, pour ceux qui n'ont pas encore eu la chance de s'en être fait attribuer un, ou encore ceux qui apprécient un certain confort, ou ceux qui veulent garder toute leur énergie pour la pêche et ménager leurs efforts, LA NAVETTE DU YACHT CLUB EST LA.



Le Président du Yacht club de Saint-Lunaire,

Jean-Pierre de Marin,

les membres du Comité Directeur

et les collaborateurs permanents

vous présentent leurs

Meilleurs Vœux pour 1999

YACHT CLUB

Comme l'année dernière les adhérents de l'APPSL pourront bénéficier de la navette aux mêmes conditions c'est à dire

- 350F pour la saison.

La saison comprend :

1. les week-end de juin à septembre
9H→11H30
14H→17H30
2. les mois de juillet et août
8H→20H

SERVICES PROPOSES PAR LE YACHT CLUB

TRAVAUX :

- .main d'œuvre :150F de l'heure
- .forfait hivernage hors-bord (sans fournitures) :
 - 1 à 20cv : 300F
 - 21 à 60cv : 400F
 - + de 60cv : 800F
- .nettoyage karcher :150F
- .bachage :
 - de 6m : 130F
 - + de 6m : 180F
- .frais pour le déplacement d'un bateau entre le mouillage et le marais : 350F
- .transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 450F

HIVERNAGE:

	Ext. couvert Forfait mensuel	ext. clôturé forfait mensuel
Bateau de plus de 6m.....	200F	150F
Bateau de moins de 6m.....	150F	100F

Ces services offert aux mêmes tarifs que pour les membres du Yacht Club vont permettre de resserrer les liens entre les deux associations. Nous remercions Monsieur le Président du Yacht Club pour ces prestations, et les prix proposés aux adhérents de l'APPSL.

ANNONCE

A vendre :

Une remorque de mise à l'eau, une bouée porteuse, deux casiers et du matériel de pêche.

Contacteur Mr LEBRETON

Tel : 02-99-46-36-45

**FORMULAIRE D'ADHESION A L'A.P.P.S.L
POUR L'ANNEE 1999**

J'adhère à l'association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire pour l'année 1999.

Veillez trouver ci-joint un chèque de 60 Frs correspondant au montant de ma cotisation.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Si possible n° de tél. :

Signature :

✂-----

NAVETTE DU YACHT CLUB

Je souhaite profiter de l'offre préférentielle accordée aux membres de l'A.P.P.S.L., pour bénéficier de la navette du Yacht Club de Saint-Lunaire, pour un montant de 350 F pour la saison 1999.

Monsieur..... Mouillage N°.....

Je joins un chèque de 350 F libellé à l'ordre de :

Association pêcheurs Plaisanciers

Adressé à :

*A.P.P.S.L. Mairie de Saint-Lunaire
35800 Saint-Lunaire*